

## OFFRE DE POSTE

<b>Intitulé du poste</b>	<b>MAITRE NAGEUR SAUVETEUR Bassin de baignade du Cébron 26 Juin au 1 Septembre 2024</b>
--------------------------	---

<b>Mission principale du service <u>site du Cébron</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gère la surveillance du bassin de baignade du Cébron</li> <li>Assure la sécurité et l'accueil des différents publics.</li> <li>Veille à la bonne tenue du bassin (entretien bassin, propreté et qualité des eaux)</li> </ul>
<b>Positionnement du poste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rattaché au Directeur Technique.</li> </ul>

<b>Missions principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveiller l'Hygiène et la qualité de l'eau de baignade.</li> <li>Assurer la sécurité et la surveillance des utilisateurs dans le cadre du Plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS).</li> <li>Activités et tâches liées à la tenue des équipements (Entretien bassin, inventaire matériel de secours, rangement/ménagement à la fermeture).</li> <li>Participer à l'organisation du service piscine de la communauté de communes.</li> </ul>
<b>Conditions de travail</b>	<p><b>Lieux de travail :</b> Bassin de baignade du Cébron (St Loup Lamairé)  <b>Horaires :</b> voir ci-dessous</p> <p>A la demande de son supérieur hiérarchique ou du Président, l'agent pourra être amené à travailler en dehors des horaires ordinaires de travail. La réalisation du travail pendant ces heures supplémentaires devront respecter les garanties minimales prévues au décret du 25 août 2000.</p>
<b>Compétences</b>	<p><b>Les « savoirs » et « savoir-faire » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diplôme de MNS (BPJEPS ou BEESAN) ou de surveillant de baignade (BNSSA)</li> <li>à jour du CAEPMNS et recyclage PSE 1,</li> <li>connaître et appliquer le POSS,</li> </ul> <p><b>Les « savoir-être » :</b></p> <p>Ponctuel, rigoureux, dynamique, esprit d'équipe, qualités relationnelles</p>
<b>Rémunération</b>	Rémunération selon grilles indiciaire des Educateurs Physiques et Sportifs + indemnité de travail dimanche et jours fériés+ congés à payer (environ 10% du brut mensuel) + heures supplémentaires.

HORAIRES du 26 Juin au 3 Septembre	début	fin	horaire journalier	horaire hebdomadaire
<b>LUNDI</b>	REPOS			36H00
<b>MARDI au DIMANCHE</b>	13h15	19h15	6h00	

**Date limite des candidatures : Le 5 juin 2024**

Par courrier à Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet  
33 Place des Promenades – 79600 AIRVAULT

Ou par mail : [assainissement@cc-avt.fr](mailto:assainissement@cc-avt.fr)